



SOMMAIRE

- 1) Rappel : le Handicap au travail et zoom sur le TSA**
- 2) L'offre de service du Cap Emploi**
- 3) L'accompagnement du Cap emploi auprès des différents interlocuteurs (personnes, employeurs)**
- 4) Les aides du FIPHFP**
- 5) Processus à mettre en place pour sécuriser le maintien**
- 6) Les différents Réseaux et ressources à activer pour garantir le maintien dans l'emploi**

Qu'est ce que le handicap au travail ?

Définition

Art. L 52 13 –1
Code du travail



Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique, est considérée comme **travailleur handicapé**.

L'environnement de travail conditionne la situation de handicap

Le handicap est situationnel

ZOOM sur le trouble du spectre de l'autisme



Immersion: <https://youtu.be/DaeisRGumqk>

On parle de **Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)** : pas un autisme mais plusieurs formes.

Survient pendant la petite enfance (avant 3 ans).

L'autisme est un trouble neuro-développemental. **Handicap COGNITIF et NON PSYCHIQUE.**

- Des troubles graves de la communication
- Des troubles de socialisation
- Des atteintes neuro-sensorielles : le dysfonctionnement des cinq sens provoque des comportements atypiques et stéréotypés chez les personnes.

A U T I S M E



img source: www.karenbarney.com



Entre **450.000** et **600.000** personnes seraient atteintes de TSA* en France.



80% des enfants autistes ne sont pas scolarisés².



4 garçons pour 1 fille touchés par les TSA*.



1 médecin sur 4 assimile encore l'autisme à une psychose³.



1 naissance sur 150 est touchée par les TSA*.



Seuls **6% des médecins** connaissent la prévalence exacte des TSA⁴.

4 ans
et demi

est l'âge moyen du diagnostic¹.



77% des enfants autistes n'ont pas accès à un accompagnement adapté⁵.

Sources :

*troubles du spectre autistique.

[1] Pour les patients aujourd'hui âgés de moins de 15 ans - Enquête Doctissimo-FondaMental - mars 2013 // [2] Conseil de l'Europe, février 2014 // [3] Etude Opinion Way pour LJ Corporate - mars 2010

// [4] Etude Opinion Way pour LJ Corporate - mars 2010 // [5] Sondage Opinion Way pour le Collectif Autisme - février 2014

Notre offre de service

- Le CAP EMPLOI développe une **expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours** pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap et **dans l'accompagnement des employeurs** dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.
- L'expertise du CAP EMPLOI se fonde sur un principe de **compensation** en lien avec le handicap et en **complémentarité** avec le droit commun.



Notre offre de service

Les missions de l'OPS s'adressent :

- ▶ Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants



- ▶ Aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif et leur secteur d'activité



Notre offre de service

- ▶ **Notre mission** : assurer la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Notre Offre de Services vise à sécuriser les parcours des personnes et des employeurs.

98 OPS
au niveau
national

Service
d'Intérêt
Economique
Général

Mission de
Service Public

Opérateur du



Notre offre de service

L'accompagnement vers l'emploi



Informez, conseillez et accompagnez l'ensemble des bénéficiaires, personnes handicapées et employeurs



En vue d'une insertion professionnelle durable

En vue d'une pérennisation par un suivi durable

L'accompagnement dans l'emploi



Informez, conseillez et accompagnez l'ensemble des bénéficiaires, personnes handicapées et employeurs



En vue d'un maintien dans l'entreprise

En vue d'un projet d'évolution ou de transition professionnelle (interne ou externe)

L'Accompagnement auprès des personnes : Les spécificités

- ▶ **Identification, prise en compte des conséquences du handicap dans l'accompagnement**
- ▶ **Recherche de solutions de compensation à chaque étape du parcours**
- ▶ **Diagnostic sur la situation fonctionnelle et médicale**
- ▶ **Exploration des champs professionnels en lien avec les aptitudes et contre-indications médicales.**

Accompagnement auprès des employeurs

- ***Information sur l'emploi des personnes handicapées***
- ***Sensibilisation de l'employeur et de ses équipes à l'emploi et à l'intégration des personnes handicapées : faciliter et sécuriser l'intégration (démystifier le handicap)***
- ***Conseil pour la préparation et aide au recrutement des personnes handicapées : présélection qualifiée de candidats , organisation d'atelier de recrutement,...***
- ***Mobilisation des mesures d'aides financières et d'appuis pour la compensation du handicap (aménagement de poste..)***
- ***Intégration et suivi du salarié en emploi***



Aménagement dans l'emploi:

- ▶ visite des locaux
- ▶ emploi du temps clair et visuel
- ▶ aide aux tâches
- ▶ consignes explicites / visuelles
- ▶ aménagement de l'environnement de travail (bruit, lumière, passage, horaires, etc.)
- ▶ adaptation de la communication (parler plus lentement, une consigne à la fois..)
- ▶ sensibilisation à l'autisme du collectif de travail (professionnels, collègues de travail)
- ▶ proposition d'un tuteur / parrain / personne ressource

Aides du FIPHFP

➤ **Le Tutorat :**

Favoriser l'intégration et/ou la réintégration, la prise ou la reprise de poste de l'agent grâce à l'appui (sur la prise en compte de la compensation du handicap) d'un collaborateur interne à l'employeur formé à la fonction de tuteur. Cette aide concerne l'aide à la prise ou reprise de poste mais n'a pas vocation à être un soutien pérenne de la personne en situation de handicap ou de reclassement.

▶ **Le FIPHFP finance :**

- **la rémunération brute hors prime exceptionnelle (dans la limite du plafond correspondant à la masse salariale d'un attaché principal d'administration 10^{ème} échelon) non mensualisée et charges sociales de la fonction de tutorat,**
- **dans la limite d'un plafond de 228 heures par an.**

Cette aide est mobilisable pendant la première année du recrutement, du reclassement ou de la reconversion professionnelle.

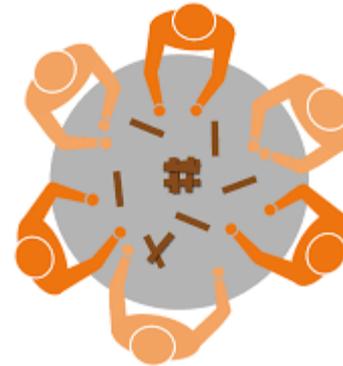
Anticiper les situations de maintien

- ▶ Visite de pré-reprise suite à CLM CLD
- ▶ Collaboration avec la médecine de prévention : lister les capacités restantes, préciser les restrictions
- ▶ Entretien diagnostic avec l'agent
- ▶ Visite de poste pluridisciplinaire en amont de la reprise

Préparation de la reprise pour lever les freins.

Organiser la procédure avec une approche pluridisciplinaire

- correspondant handicap
- membre du service RH
- médecin du travail
- assistante sociale du personnel
- conseiller en prévention
- partenaire externe : intervention du Cap Emploi possible.



Des aménagements organisationnels

- Le télétravail
- Le temps partiel thérapeutique
- Le temps partiel de droit
- Le CLM fractionné
- L'aménagement d'horaires

Mobiliser le réseau externe et activer les ressources

A chaque handicap son accompagnement

PAS

- Evaluation fonctionnelle
- Accompagnement dans l'emploi

EPAAST

- Etude ergonomique du poste
- Remise de préconisations et devis

Cap Emploi

- Etude de situation
- Recherche de solutions de compensation

Mobiliser le réseau externe et activer les ressources

Période préparatoire au reclassement

- Préparer et accompagner l'agent inapte
- Investigation/évaluation
- Élaboration et validation du projet
- Mise en œuvre et sécurisation du parcours

Bilan de compétences spécialisé

- Réalisé par l'UGECAM

FIPHFP

- Financement des actions de bilans et de formation

Mobiliser le réseau externe et activer les ressources



Nos coordonnées

Antenne de Lille / siège social

Emploi et Handicap Grand Lille

23 Chemin du Moulin Delmar

59708 MARCQ EN BAROEUL CEDEX



03.59.31.81.00



contact@emploi-et-handicap.fr

Antenne de Douai

Emploi et Handicap Grand Lille

22 rue d'Orchies CS 9711

59504 DOUAI CEDEX



03.59.31.81.00



contact@emploi-et-handicap.fr